

Traitement comptable des fusions

Par Mohamed Khalid BEN OTMANE

SOMMAIRE

1. Fusion création
2. Fusion absorption
 - 2.1 Sociétés indépendantes
 - 2.2 Participations dans les fusions simples
 - 2.3 Participation de l'absorbante dans l'absorbée
 - 2.4 Participation de l'absorbée dans l'absorbante
 - 2.5 Participations réciproques

La fusion peut s'effectuer selon deux modes:

La fusion par création d'une société nouvelle à laquelle plusieurs sociétés apportent leurs actifs. Sur le plan comptable, ce cas est traité comme une constitution par apports en nature et une liquidation des sociétés absorbées.

La fusion par l'absorption qu'effectue une société existante des actifs d'une ou plusieurs sociétés. Sur le plan comptable, la fusion absorption est assimilée à une augmentation de capital pour la société absorbante et à une liquidation pour la société absorbée. Plusieurs hypothèses sont envisagées:

- Les sociétés absorbantes et absorbées sont préalablement indépendantes;
- La société absorbante avait préalablement une participation dans la société absorbée;
- La société absorbée avait préalablement une participation dans la société absorbante;
- Les deux sociétés avaient préalablement des participations réciproques.

..

1. Fusion création

Les opérations comptables sont les suivantes :

- 1. Détermination de la situation nette de chaque société**
- 2. Détermination du capital de la nouvelle société**
- 3. Partage des titres créés en fonction des apports de chaque société**
- 4. Détermination du rapport d'échange dans chaque société**
- 5. Passation des écritures de liquidation dans chaque société**
- 6. Passation des écritures de constitution dans la nouvelle société.**

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Les sociétés A et B décident de fusionner ; la société B sera absorbée par A:

Les opérations comptables comprennent:

- 1. Détermination de la situation nette de l'absorbante**
- 2. Détermination de la valeur de l'absorbante retenue pour la fusion**
- 3. Détermination de l'apport de l'absorbée**
- 4. Détermination du nombre de titres à émettre par l'absorbante en rémunération de l'apport de l'absorbée**
- 5. Détermination de l'augmentation de capital dans l'absorbante**
- 6. Détermination de la prime de fusion**
- 7. Détermination du rapport d'échange entre les titres de l'absorbante et de l'absorbée**
- 8. Passation des écritures d'augmentation de capital**
- 9. Passation des écritures de liquidation dans la société absorbée**

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Le traité de fusion prévoit une évaluation sur la base des valeurs mathématiques réévaluées respectives des actions des deux sociétés:

Société A			
Immobilisations	5.000.000	Capital (5.000 actions)	2.500.000
Autres actifs	750.000	Réserves	2.625.000
		Fournisseurs	625.000
Total	5.750.000	Total	5.750.000

Société B			
Immobilisations	2.500.000	Capital (3.000 actions)	1.500.000
Autres actifs	750.000	Réserves	1.375.000
		Fournisseurs	375.000
Total	3.250.000	Total	3.250.000

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Les immobilisations de A dégagent une plus value de 1.125.000 dh. Celles de B dégagent une plus value de 875.000 dh et le goodwill est évalué à 750.000 dh.

Évaluation des titres :

Société A		Société B	
Capital	2.500.000	Capital	1.500.000
Réserves	2.625.000	Réserves	1.375.000
Plus value immo	1.125.000	Plus value goodwill	1.625.000
Total	6.250.000	Total	4.500.000
Nombre de titres	5.000	Nombre de titres	3.000
Valeur unitaire	1.250	Valeur unitaire	1.500

Parité d'échange : $VA/VB = 1.250/1.500$ $5B = 6A$

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Rémunération : l'apport de B sera rémunéré par X actions de A:

Les actionnaires de B détiennent 3000 actions B

La parité étant de 5 B = 6A

3000 B = XA, soit 3.600 actions de A à émettre.

Prime de fusion

Les nouvelles actions sont créées avec une valeur nominale de 500 dh.

La valeur de l'apport étant supérieure à l'augmentation de capital, il en découle une prime de fusion:

Valeur de l'apport (1250*3600)	4.500.000
Augmentation de capital 500*3.600	1.800.000
Prime de fusion (1250-500)	2.700.000

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Écritures chez l'absorbée

Enregistrement du transfert des actifs et passifs

34	Société A	4.500.000	
411	Fournisseurs	375.000	
23	Immobilisations		2.500.000
3	Autres actifs		750.000
11	Résultat de fusion		1.625.000

Rémunération de l'apport de B par remise des titres A

25	Titres A	4.500.000	
34	Société A		4.500.000

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Écritures chez l'absorbée

Constatation du droit des actionnaires

11	Capital social	1.500.000	
115	Réserves	1.375.000	
11	Résultat de fusion	1.625.000	
446	Actionnaires		4.500.000

Désintéressement des actionnaires de B

446	Actionnaires	4.500.000	
25	Titres Société A		4.500.000

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Écritures chez l'absorbante

Constatation des apports des actifs et passifs

23	Immobilisations	3.375.000	
22	Immo incorporelles	750.000	
3	Autres actifs	750.000	
441	Fournisseurs		375.000
446	Société B compte d'apport		4.500.000
446	Société B compte d'apport	4.500.000	
11	Capital social		1.800.000
11	Prime de fusion		2.700.000

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Comptabilisation des apports par l'absorbante

La comptabilisation des apports chez la société absorbante différera selon qu'il s'agit d'éléments amortissables ou non amortissables.

* Eléments amortissables :

La société absorbante doit inscrire à son bilan les éléments amortissables reçus pour leur valeur d'apport. Cette obligation résulte de l'engagement contractuel des parties.

Amortissement des biens reçus :

Les amortissements des biens reçus sont calculés sur leur valeur d'apport. Ils peuvent être pratiqués selon le mode dégressif si la nature des biens concernés y ouvre droit, même lorsque la société absorbée n'avait pas utilisé cette faculté. En cas de fusion sous le régime de faveur, la société absorbante a la possibilité de traiter les éléments reçus comme si elle les avait acquis neufs à la date de la fusion, à un prix égal à leur valeur d'apport.

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

*Éléments non amortissables

La société absorbante doit inscrire les éléments non amortissables de l'actif immobilisé (fonds de commerce, marques, terrains et titres) à son bilan pour leur valeur d'apport

Cependant, pour ce qui est des éléments de l'actif circulant, la société absorbante a le choix entre :

- les inscrire à leur valeur d'apport .
- les inscrire pour leur valeur comptable avant apport (objectif d'homogénéité des comptes de l'absorbante après la fusion). Dans ce cas, la réduction de la valeur d'apport par rapport à la valeur figurant dans le traité, devrait pouvoir trouver sa contrepartie dans la réduction de la prime de fusion (ce qui ramènera la prime au niveau ou elle aurait été si la valeur comptable avait été retenue dans le traité de fusion).

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Provision pour dépréciation des éléments non amortissables

- En principe, une provision doit être constituée dès lors que la valeur vénale est inférieure au cout d'entrée.
- Les provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé (fonds de commerce, marques, terrains et titres) sont calculées par référence au cout d'entrée, c'est-à-dire à leur valeur avant apport.
- En ce qui concerne les provisions pour dépréciation de l'actif circulant (stocks et créances), si le bien n'a pas encore été vendu ou la créance remboursée, deux cas se présentent :
 - Si le bien a été comptabilisé à la valeur comptable avant apport, la provision est calculée par référence à cette valeur.
 - S'il a été comptabilisé à la valeur d'apport (conformément au traité de fusion), la provision est alors calculée par référence à cette valeur.

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Cas particulier : le traitement de mali de fusion

- Le mali de fusion correspond à la différence négative constatée sur les titres de la société absorbée détenus par la société absorbante lors d'une opération d'apport.
- Lorsque le mali de fusion ne fait que constater la dépréciation des titres (c'est-à-dire que la valeur inscrite à l'actif de la société absorbante n'est pas réelle), il paraît normal de le comptabiliser en charges.

2.1 Fusion absorption: Sociétés indépendantes

Ce mali devrait à notre sens :

- Etre imputé en priorité sur la prime de fusion et les réserves disponibles de la société absorbante, dans la mesure où cet écart figurait déjà au bilan de la société absorbante dans le coût des titres et qu'il a été mis en évidence par la fusion sans pour autant figurait dans le traité de fusion
- Soit être, à défaut d'affectation et de réserves disponibles suffisantes, affecté aux éléments apportés y compris les immobilisations incorporelles ou porté au poste « Fonds commercial »

2.2 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participations financières dans les fusions simples

Les sociétés anonymes A et B fusionnent pour créer une société nouvelle C. la société B détient une participation de 20% dans la société A.

Les opérations comptables comprennent:

- 1. Détermination de la situation nette de A**
- 2. Détermination de la valeur de l'action retenue pour la fusion**
- 3. Réduction de capital de B de la fraction détenue par A et remboursement à A de la somme correspondant à ses droits**
- 4. Calcul des apports respectifs**
- 5. Détermination du capital de la nouvelle société**
- 6. Détermination du rapport d'échange dans chaque société**
- 7. Passation des écritures de liquidation de chaque société**
- 8. Passation des écritures de constitution de la nouvelle société**

2.2 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participations financières dans les fusions simples

Les sociétés anonymes A et B fusionnent pour créer une société nouvelle C. la société B détient une participation dans la société A.

A : Capital	20.000 actions de 500 dh
Actif net	17.000.000 dh

B: capital	50.000 actions de 200 dh
Actif net hors participation dans A:	21.000.000 dh
Titres de participation	4.000 titres A

La détermination du montant total des apports pour la constitution de la société nouvelle C suppose le retraitement des actifs nets des sociétés A et B

Valeur de l'action A	$17.000.000/20.000 =$	850 dh
Evaluation des titres A détenus par B	$850*4.000 =$	3.400.000 dh
Actif net de la société B:	$21.000.000+3.400.000 =$	24.400.000 dh

2.2 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participations financières dans les fusions simples

Retraitement de l'actif net de la société A

La société B ne pouvant apporter à une société nouvelle des titres A d'une société dissoute. La société A doit, préalablement à l'opération de fusion réduire son capital des 4.000 actions détenues par B et rembourser la somme de :

$$850 \times 4.000 = 3.400.000 \text{ dh}$$

Ce qui aura pour effet de réduire son actif net de la fusion d'autant, soit:

$$17.000.000 - 3.400.000 = 13.600.000 \text{ dh}$$

La société nouvelle C sera créée au capital de 38.000.000 dh

Actif net de fusion société A	13.600.000 DH
Actif net de fusion société B	24.400.000 dh

Dés lors cette situation n'entraîne aucune difficulté particulière pour les enregistrements comptables.

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Deux solutions possibles:

Fusion renonciation: la société absorbante absorbe la totalité de l'actif net de l'absorbée et déclare renoncer à une partie de l'augmentation de capital en contrepartie de l'annulation des actions qu'elle détient; l'absorbante n'augmente son capital que pour la fraction d'actif net correspondant aux actions qu'elle ne détenait pas.

Fusion allotissement: la société absorbante déclare absorber la part des autres actionnaires dans l'actif net de la société absorbée d'une part, et reprendre d'autre part en partage la fraction de l'actif correspondant à ses droits.

Dans les deux cas, la prime de fusion sera composée de 2 éléments:

La prime de fusion proprement dite correspondant au surplus d'apport par rapport au nominal des actions émises

Le profit réalisé par la société absorbante sur sa participation dans la société absorbée.

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

La société A détient 20% du capital de B et absorbe cette dernière:

Société A			
Immobilisations	4000000	Capital (15000 actions)	3750000
Titres B (2000 actions)	300000	Réserves	862500
Stocks	375000	Fournisseurs	387500
Clients	250000		
Banque	75000		
	5000000		5000000
Société B			
Immobilisations	1625000	Capital (10000 actions)	1250000
Stocks	250000	Réserves	625000
Clients	187500	Fournisseurs	250000
Banque	62500		
	2125000		2125000

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Société B	Total	Quote part A	Autres actionnaires
Capital	1250000	250000	1000000
Réserves	625000	125000	500000
Total	1875000	375000	1500000
Nombre de titres	10000	2000	8000
Valeur de l'action	187,5	187,5	187,5
Société A	Total		
Capital	3750000		
Réserves	862500		
Total	4612500		
Plus value sur titres B	75000	37,5*2000	
Total	4687500		
Nombre de titres	15000		
Valeur de l'action	312,5		

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Parité d'échange:

$$VA/VB = 312.5/187.5 \quad 3 A = 5 B$$

Rémunération

L'apport de B sera rémunéré par des actions A comme suit:

Les actionnaires de B hors l'actionnaire A = $10.000 - 2.000 = 8.000$ actions

Selon la parité d'échange, ses 8.000 actions B recevront 4.800 actions A

$$8.000 * 3/5$$

Les nouvelles actions seront créées avec une valeur nominale de 250 dh. La valeur d'apport étant supérieure à l'augmentation de capital, il en résulte une prime de fusion:

Valeur apport		1.875.000
Augmentation de capital	$250 * 4.800 =$	1.200.000
Actions B annulées		300.000
Prime de fusion		375.000
Dont prime de fusion $(312.5 - 250) * 4.800$		300.000
Et plus value de fusion $(37.5 * 2000)$		75.000

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Chez l'absorbée : Transfert des actifs et passifs

348	Société A	1.875.000	
4411	Fournisseurs	250.000	
23	Immobilisations		1.625.000
31	Stocks		250.000
3421	Clients		187.500
5141	Banque		62.500

Rémunération de B par les titres A

25	Titres A	1.500.000	
348	Société A		1.500.000

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Chez l'absorbée : Constatation des droits des actionnaires

11	Capital	1.250.000	
11	Réserves	625.000	
348	Société A		375.000
446	Actionnaires		1.500.000

Reprise des éléments d'actif

446	Actionnaires	1.500.000	
25	Titres Société A		1.500.000

2.3 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Chez l'absorbante : constatation de l'apport

23	Immobilisations	1.625.000	
31	Stocks	250.000	
3421	Clients	187.500	
5141	Banque	62.500	
4411	Fournisseurs		250.000
44	Société B		1.875.000

Chez l'absorbante : constatation de l'augmentation de capital

44	Société B	1875.000	
11	Capital social		1.200.000
11	Prime de fusion		375.000
25	Titres société B		300.000

2.4 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbée dans l'absorbante

Deux solutions possibles

Soit un apport de la totalité de l'actif net de la société absorbée, y compris les titres de la société absorbante qu'elle détient, ces titres étant ensuite annulés par réduction de capital pour que la société absorbante ne reste pas détentrice de ses propres actions

Soit un apport de l'actif net de la société absorbée en excluant les titres, lesquels sont ensuite remis aux actionnaires de la société absorbée en même temps que ceux qui ont rémunéré l'apport.

2.4 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participation de l'absorbée dans l'absorbante

Les sociétés A et B décident de fusionner; la société A absorbe B et B détient 20% du capital de A.

Société A:

Capital	30.000 actions de 1.000 dh
Actif net	90.000.000 dh

Société B

Capital	120.000 actions de 750 dh
Actif net hors participation dans A	67.800.000 dh
Titres de participation A :	14.400.000 (6.000 actions de 2.400 dh)

Valeur action A $90.000.000/30.000 = 3.000$ DH

Valeur de la participation de B dans A: $6.000 * 3.000$ dh = 18.000.000 dh

Actif net de fusion B à rémunérer : $67.800.000 + 18.000.000 = 85.800.000$ dh

Nombre de titres à émettre par A $85.800.000/3.000 = 28.600$ actions

2.4 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbée dans l'absorbante

Chez l'absorbante : constatation de l'augmentation de capital

446	Actionnaires	85.800.000	
111	Capital		28.600.000
11	Prime de fusion		57.200.000

Toutes les autres écritures comptables ne subissent aucune modification en sachant que les titres apportés par B (participation dans A) seront comptabilisés à leur valeur actuelle.

Au terme de ces opérations, la société A réduit son capital à concurrence de 6.000 actions A apportées par la société B. La différence entre la valeur comptable 18.000.000 dh et la valeur nominale 6.000.000 dh des titres annulés vient en diminution de la prime de fusion comptabilisée à l'occasion de la fusion.

11	Capital	6.000.000	
11	Prime de fusion	12.000.000	
25	Titres société B en voie d'annulation		18.000.000

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Les sociétés A et B décident de fusionner; la société A absorbe B et chacune détient une participation dans l'autre.

Société A			
Immobilisations	7350000	Capital (40000 actions)	6000000
Titres B (1600 actions)	600000	Réserves	2880000
Stocks	600000	Fournisseurs	120000
Clients	300000		
Banque	150000		
	9000000		9000000
plus value sur immo = 3,000,000			
Société B			
Immobilisations	6900000	Capital (20000 actions)	6000000
Titres A (3200 actions)	720000	Réserves	1860000
Stocks	750000	Fournisseurs	1740000
Clients	1200000		
Banque	30000		
	9600000		9600000
plus value sur immo = 900,000			

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Évaluation des titres

	Société A		Société B
Capital	6000000	Capital	6000000
Réserves	2880000	Réserves	1860000
Plus value sur immo	3000000	Plus value sur immo	900000
Sous total	11880000	Sous total	8760000
Plus value sur titres	1600(b-375)	Plus value sur titres	3200(a-225)
	pour 40,000 actions	pour 20,000 actions	
375 = 600000/1600 et 225 = 720000/3200			

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Évaluation des titres :

$$\begin{array}{l} 40.000 A = 11.880.000 + 1.600(b-375) \\ 20.000 B = 8.760.000 + 3.200(a-225) \end{array} \quad \left. \vphantom{\begin{array}{l} 40.000 A = 11.880.000 + 1.600(b-375) \\ 20.000 B = 8.760.000 + 3.200(a-225) \end{array}} \right\} \begin{array}{l} A = 300 \\ B = 450 \end{array}$$

Valeur de l'apport (actions incluses)

$8.760.000 + 3200(300 - 225) = 9.000.000$ appartenant pour 720.000 dh à la société A et pour 8.280.000 dh aux autres actionnaires de B

$$\text{Parité } VA/VB = 300/450 \quad 2B = 3A$$

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Rémunération :

La part des autres actionnaires de B ($20.000 - 1.600 = 18.400$ actions) est à rémunérer par une création d'actions selon la parité

$$2B = 3A \qquad 18.400 B = 27.600 A$$

Ces 27.600 actions A seront remises aux actionnaires de B autres que A lors de la dissolution de B.

$$\begin{aligned} \text{Valeur d'apport de B} &= 9.000.000 (20.000 \times 450) \\ \text{Partie rémunérée} &= 8.280.000 (18.400 \times 450) \\ \text{Dont prime de fusion} & 27.600 (300 - 150) = 4.140.000 \\ \text{Dont augmentation de capital} &= 27.600 \times 150 = 4.140.000 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Partie non rémunérée} &= 720.000 (1.600 \times 450) \\ \text{Dont annulation du portefeuille} &= 600.000 \\ \text{Dont boni de fusion} (720.000 - 600.000) &= 120.000 \\ \text{Prime de fusion totale} &= 600.000 + 4.140.000 = 4.740.000 \end{aligned}$$

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Modalités de la réduction du capital

Valeur des titres à annuler

$$3.200 * 300 = 960.000 \text{ dh}$$

$$\text{Dont réduction de capital} = 3.200 * 150 = 480.000$$

$$\text{Dont prime de fusion} = 3.200 * (300 - 150) = 480.000$$

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Chez l'absorbée : Transfert des actifs et passifs

348	Société A	9.000.000	
4411	Fournisseurs	1.740.000	
23	Immobilisations		6.900.000
25	Titres société A		720.000
31	Stocks		750.000
3421	Clients		1.200.000
5141	Banque		30.000

Rémunération de B par les titres A

25	Titres A	8.280.000	
348	Société A		8.280.000

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes Participations croisées

Chez l'absorbée : Constatation des droits des actionnaires

11	Capital	6.000.000	
11	Réserves	1.860.000	
11	Résultat de la fusion	1.140.000	
348	Société A		720.000
446	Actionnaires		8.280.000

Désintéressement des actionnaires de B

446	Actionnaires	8.280.000	
348	Titres Société A		8.280.000

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Chez l'absorbante : constatation de l'apport

23	Immobilisations	7.800.000	
25	Titres B en voie d'annulation	960.000	
31	Stocks	750.000	
3421	Clients	1.200.000	
5141	Banque	30.000	
4411	Fournisseurs		1.740.000
44	Société B		9.000.000

2.5 Fusion absorption : Sociétés dépendantes

Participation de l'absorbante dans l'absorbée

Chez l'absorbante : constatation de l'augmentation de capital

44	Société B	9.000.000	
11	Capital social		4.140.000
11	Prime de fusion		4.260.000
25	Titres société B		600.000

Chez l'absorbante : réduction de capital

11	Capital social	480.000	
11	Prime de fusion	480.000	
25	Titres B en voie d'annulation		960.000